



**Conseil Communautaire**  
**19 septembre 2019**  
**Dole – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65  
Nombre de procurations : 12  
Nombre de votants : 77  
Date de la convocation : 13 septembre 2019  
Date de publication : 27 septembre 2019

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 106/19

#### **Objet**

Modification du tableau des effectifs

#### **Secrétaire de séance**

Catherine BARDOUX

#### **Rapporteur :**

Jean-Michel DAUBIGNEY

#### **Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

D. Bernardin, J.M Mignot, B. Chevaux, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Créret, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, S. Hédin, P. Jaboviste, N. Jeannet, J.P Lefèvre, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, J. Péchinot, P. Roche, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard suppléé par J. Dufresne, C. François, M. Boué, J.M Daubigny, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

J.L Bouchard à I. Mangin, B. Guerrin à J.P Fichère, A. Albertini à M. Giniès, G. Soldavini à J. Dayet, F. Barthoulot à J.C Wambst, M. Berthaud à J.P Lefèvre, D. Germond à J.B Gagnoux, P. Jobez à J. Gruet, S. Kayi à J.M Sermier, C. Nonnotte-Bouton à N. Jeannet, P. Jacquot à M. Hoffmann, J. Drouhain à C. Hanrard.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

P. Blanchet, J.C Lab, E. Schlegel, C. Mathez, V. Chevriaut, G. Coutrot, R. Curly.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

### **1) Transformation d'un poste d'adjoint administratif – Service de remplacement des secrétaires de mairie**

Dans le cadre du processus de mutualisation des services, la mise à disposition de services peut être proposée aux communes membres afin de pourvoir au remplacement de personnel indisponible.

Ainsi, afin de pouvoir assurer les remplacements des secrétaires de mairie en cas d'absence, il a été créé, par délibération n° GD107/18 du 27 septembre 2018, un poste d'adjoint administratif à raison de 25 heures hebdomadaires. Le temps de travail hebdomadaire de cet agent étant modifié à sa demande à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019, il convient de supprimer le poste d'adjoint administratif à raison de 25 heures hebdomadaires et de créer un poste d'adjoint administratif à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**2) Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe – Conservatoire à Rayonnement Départemental**

Un professeur d'enseignement artistique de classe normale (à raison de 16 heures hebdomadaires) faisant valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2019, un recrutement a été opéré afin d'assurer son remplacement. L'agent retenu relevant du cadre d'emploi des assistants d'enseignement artistique, il convient de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 18 heures hebdomadaires à compter du 23 septembre 2019. En raison des besoins supplémentaires en terme pédagogique et en terme de développement des activités sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la quotité hebdomadaire de ce poste est portée à 18 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUPPRIME :**

- o un poste d'adjoint administratif à raison de 25 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019,
- o un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à raison de 16 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,

- **CREE :**

- o un poste d'adjoint administratif à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019,
- o un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 18 heures hebdomadaires à compter du 23 septembre 2019,

- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Fait à Dole  
Le 19 septembre 2019  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Trésorerie Municipale du Grand Dole